

Conseil départemental

RAPPORT N° 24.124

DÉCISION MODIFICATIVE 2024 N° 1 - ETABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET
LOGISTIQUE

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**DÉCISION MODIFICATIVE 2024 N° 1 - ETABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE**

RAPPORT N° 24.124

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les projets de décision modificative n° 1 pour 2024 des trois établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe :

- la Pouponnière « Paul-Manchon » ;
- le Centre maternel « les Marronniers » ;
- la Cité départementale de l'enfance.

Chacun de ces trois projets remplit un double rôle :

- Intégrer les résultats de l'exercice antérieur ;
- Ajuster en cours d'année, les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget primitif (BP).

I. Dépenses de fonctionnement

Il est proposé d'augmenter les crédits de paiement à hauteur de 49 k€ au total pour couvrir les besoins budgétaires complémentaires pour l'exercice 2024. La répartition entre les trois budgets est détaillée dans le tableau suivant :

Dépenses d'exploitation	Intérim	Autres dépenses	Dotations amortissement et autres frais divers	Total
Pouponnière		1 43 200,00 €	-76 767,47 €	66 432,53 €
Centre maternel		49 234,77 €	-57 025,85 €	-7 791,08 €
Cité départementale de l'enfance	77 425,06 €	21 869,00 €	-108 635,87 €	-9 341,81 €
Total	77 425,06 €	21 4 303,77 €	-242 429,19 €	49 299,64 €

- Dépenses de personnel

Il est proposé d'inscrire **77 k€ de dépenses d'interim supplémentaires** pour la **Cité de l'enfance** pour tenir compte des postes vacants, des arrêts maladie et compenser la mobilisation des agents départementaux encadrant des enfants atteints d'autisme ou de troubles du comportement, nécessitant la mise en place d'une prise en charge individuelle.

- Dépenses d'exploitation courante et de structure

Pouponnière

Une **augmentation** des dépenses d'exploitation courante de **143 k€** est proposée pour couvrir l'inflation et les révisions de prix des marchés d'alimentation ainsi que l'augmentation des dépenses de fluides.

Il est proposé de réduire les dépenses afférentes à la structure en **diminuant de 76 k€** les dotations aux amortissements, légèrement surestimées lors de l'élaboration du BP.

Centre maternel « les Marronniers »

Une **augmentation** des dépenses d'exploitation courante de **49 k€** est proposée pour couvrir l'augmentation des dépenses de fluides.

Il est proposé de réduire les dépenses afférentes à la structure (-57 k€) en **diminuant notamment de 54 k€** les dotations aux amortissements, légèrement surestimées lors de l'élaboration du BP.

Cité de l'enfance

Une **augmentation** des dépenses d'exploitation courante de **22 k€** est proposée pour couvrir l'augmentation des dépenses de fluides.

Il est proposé de réduire les dépenses afférentes à la structure en **diminuant de 109 k€** les dotations aux amortissements, légèrement surestimées lors de l'élaboration du BP.

II. Recettes de fonctionnement

Il est proposé d'apporter deux ajustements aux recettes de fonctionnement de la **Pouponnière** :

- augmentation de la dotation versée par le Département (+73 k€) ;
- baisse de la recette relative au FCTVA - fonds de compensation de la TVA (-7 k€), conformément à la notification adressée par les services de l'Etat.

Les dotations de la Cité de l'enfance et du Centre maternel « les Marronniers » restent inchangés par rapport au BP ; seules les recettes de FCTVA présentent une légère baisse pour la Cité de l'enfance (-9 k€) et le Centre maternel (-8 k€).

III. Dépenses d'investissement

Pouponnière

Une augmentation des dépenses de **599 k€** est proposée pour couvrir principalement les travaux de rénovation des deux sites de la Pouponnière :

- site d'Asnières-sur-Seine : rénovation des réseaux de plomberie en sous-sol ;
- site du Plessis-Robinson : achèvement des aménagements intérieurs de l'unité des Lucioles pour accueillir des enfants d'Asnières-sur-Seine, le temps des travaux de rénovation du site.

Les autres crédits sont destinés à financer l'achat de mobilier et l'évaluation externe quinquennale et obligatoire de l'activité de l'établissement.

Centre maternel « les Marronniers »

Une augmentation des dépenses de **6 k€** est proposée pour prendre en compte l'évaluation externe quinquennale et obligatoire de l'activité de l'établissement.

IV. Recettes d'investissement

En plus des ajustements ayant trait aux recettes d'investissement, la décision modificative a pour objet de comptabiliser les excédents d'investissement issus de l'exercice 2023, permettant ainsi de réduire voire d'annuler les autorisations d'emprunt d'équilibre, qui avaient été inscrits lors de l'élaboration du budget primitif.

Pour la **Pouponnière**, les recettes sont **augmentées à hauteur de 599 k€** pour prendre en compte les éléments suivants :

- une inscription de 1,9 M€, résultant de la reprise de l'excédent budgétaire dégagé en 2023 ;
- une recette additionnelle de 112 k€ relative au FCTVA ;
- une baisse de 76 k€, reflet en recette d'investissement de la baisse des dotations aux amortissements inscrite en section de fonctionnement ;
- l'annulation de l'emprunt d'équilibre pour un montant de 1 405 275,29 €.

Pour le **Centre maternel « les Marronniers »**, les recettes sont **augmentées à hauteur de 530 k€** pour tenir compte des éléments suivants :

- une inscription de 2 M€ résultant de la reprise de l'excédent budgétaire dégagé en 2023 ;
- une recette additionnelle de 71 k€ relative au FCTVA ;
- une baisse de 54 k€, reflet en recette d'investissement de la baisse des dotations aux amortissements inscrite en section de fonctionnement ;
- l'annulation de l'emprunt d'équilibre pour un montant de 1 517 716,81 €.

Enfin pour la **Cité départementale de l'enfance**, les recettes sont **augmentées de 4,58 M€** pour prendre en compte les éléments suivants :

- une inscription de 5 M€, résultant de la reprise de l'excédent budgétaire dégagé en 2023 ;
- une recette supplémentaire de 138 k€ relative au FCTVA ;
- une réduction de 109 k€, reflet en recette d'investissement de la baisse des dotations aux amortissements inscrite en section de fonctionnement ;
- l'annulation de l'emprunt d'équilibre pour un montant de 453 293,58 €.

V. Synthèse des ajustements budgétaires proposés et équilibre budgétaire

Cité départementale de l'enfance

Cité départementale de l'enfance	Exploitation	Investissement
<i>Intérim</i>	77 425,06€	
<i>Autres dépenses (Fluides)</i>	21 869,00€	
<i>Dotation aux amortissements</i>	-108 635,87€	
<i>Excédent prévisionnel</i>		4 585 468,68€
Total Dépenses	-9 341,81 €	4 585 468,68 €
<i>Dotation départementale</i>		
<i>Reprise du résultat d'investissement</i>		5 009 292,14€
<i>Recettes FCTVA</i>	-9 341,81€	138 105,99€
<i>Emprunt d'équilibre</i>		-453 293,58€
<i>Dotation aux amortissements</i>		-108 635,87€
Total Recettes	-9 341,81 €	4 585 468,68 €

Centre maternel « les Marronniers »

Centre maternel "les Marronniers"	Exploitation	Investissement
<i>Autres dépenses (Fluides, évaluation)</i>	49 234,77 €	6 270,00 €
<i>Dotation aux amortissements et autres frais divers</i>	-57 025,85 €	
<i>Excédent prévisionnel</i>		523 807,23 €
Total Dépenses	-7 791,08 €	530 077,23 €
<i>Dotation départementale</i>		
<i>Reprise du résultat d'investissement</i>		2 030 349,02 €
<i>Recettes FCTVA</i>	-7 791,08 €	71 470,87 €
<i>Emprunt d'équilibre</i>		-1 517 716,81 €
<i>Dotation aux amortissements</i>		-54 025,85 €
Total Recettes	-7 791,08 €	530 077,23 €

Pouponnière

Pouponnière	Exploitation	Investissement
<i>Autres dépenses (Fluides, révisions prix)</i>	143 200,00 €	25 680,00 €
<i>Travaux bâtiments</i>		573 626,74 €
<i>Dotation aux amortissements</i>	-76 767,47 €	
Total Dépenses	66 432,53 €	599 306,74 €
<i>Dotation départementale</i>	73 451,79 €	
<i>Reprise du résultat d'investissement</i>		1 968 806,15 €
<i>Frais de séjours hors département</i>		
<i>Recettes FCTVA</i>	-7 019,26 €	112 543,35 €
<i>Emprunt d'équilibre</i>		-1 405 275,29 €
<i>Dotation aux amortissements</i>		-76 767,47 €
Total Recettes	66 432,53 €	599 306,74 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi